Arrêté

BEM_AT_2024_0957

Arrêté temporaire de circulation
Dépannage basse tension,
RUE JEAN-SEBASTIEN BACH (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,
R 411-25, R 415-6,,
VU la demande par laquelle **Bouygues E&S demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 représentée par Jérome TIMONIER** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux **dépannage basse tension** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/11/2024 au 04/12/2024 RUE JEAN-SEBASTIEN BACH (BEAUPREAU)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 27/11/2024 et jusqu'au 04/12/2024, du 17 au 24 RUE JEAN-SEBASTIEN BACH et du 24 au 26 RUE JEAN-SEBASTIEN BACH, un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par B15+C18. La voie sera maintenue sur une largeur de 5 mètres.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Bouygues E&S.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 22/11/2024
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

MAIRIE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
MAINE & LOIRE

Franck AUBIN

DIFFUSION:
- *Bouygues E&S*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Mairie Beaupréau*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook